

PROCÈS-VERBAL
Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session extraordinaire de son conseil, le 17^e jour de novembre 2010 à 9h00, au Centre Communautaire, 165, Avenue Centrale Nord, Stratford (Québec), G0Y 1P0 à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Couture, conseiller	siège # 1
Monsieur Émile Marquis, conseiller	siège # 2
Monsieur Yvon Lacasse, conseiller	siège # 3
Monsieur André Gamache, conseiller	siège # 4
Madame Maryse Lessard, conseillère	siège # 5
Monsieur Jean-Denis Picard, conseiller	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, Jacques Fontaine

Madame Manon Goulet, directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente agissant à titre de secrétaire.

Un avis de convocation a été posté à chacun des membres du conseil le 12^e jour de novembre 2010.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Engagement « Directeur des services techniques »
- 3- Dépenses afférentes
- 4- Ouverture des soumissions « chemin Côté »
- 5- Période interactions
- 6- Levée de la séance extraordinaire

1- Ouverture de la séance extraordinaire

La séance est retardée afin de permettre à Monsieur Daniel Couture d'être présent à toute la séance extraordinaire.

L'ouverture de la session extraordinaire est faite par Monsieur le maire Jacques Fontaine à 9h18.

Chaque membre a reçu son avis écrit.

Monsieur Roland Brault est aussi présent considérant qu'il a remis une soumission pour l'entretien du chemin Côté. Tous les soumissionnaires ont été contactés.

Après la lecture de l'ordre du jour, Monsieur le maire propose de déplacer le point 4 après le point 1.

Monsieur Jacques Fontaine vérifie si tous les membres sont d'accord.

Il est proposé par Jacques Fontaine
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4- Ouverture des soumissions « chemin Côté »

La municipalité a reçu deux soumissions :

Monsieur Brault : 700\$

Monsieur Côté : 600 + 100 = 700\$

La conseillère Maryse Lessard explique que Monsieur Brault a une autre petite machinerie additionnelle et puisqu'il assume un déplacement pour déneiger le chemin Côté, il a donc proposé la soumission la plus basse.

Proposé par le maire Jacques Fontaine

Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte la soumission de Monsieur Brault au montant de 700 \$.

2010-11-240

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur Brault quitte la pièce.

2- Engagement « Directeur des services techniques »

Plan A : Le maire explique qu'il a rencontré Monsieur Gardner de la Firme Roche ltée, avec les conseillers Monsieur Gamache et Monsieur Couture. Les membres du conseil lui ont proposé la somme de 24 999 \$ pour terminer le projet d'aqueduc selon le projet rationalisé à 800 000 \$. Selon Monsieur Gardner, le réel montant de ce projet se situerait entre 1.3 et 1.6 million. Donc, les dernières démarches avec la Firme Roche ltée n'ont pas été concluantes.

9h50 : M. Yvon Lacasse et M. Émile Marquis quittent quelques minutes. Retour à 9h55.

Le plan B : L'engagement d'un directeur des services techniques (cadre) ayant un contrat à durée déterminée. Le maire conclut qu'il y a lieu d'engager un ingénieur directement à la Municipalité de Stratford. L'ingénieur à la retraite de la ville de Thetford Mines, Richard Laflamme a été rencontré par le maire, la directrice générale et le directeur des travaux publics. Certaines modalités ont été discutées. L'objectif du conseil est de faire les travaux dans les 12 mois.

La conseillère Maryse Lessard pose plusieurs questions en ce qui a trait au curriculum vitae de Monsieur Laflamme, ses références, son statut actif de membre de l'ordre des ingénieurs, l'enjeu des assurances et les autres frais associés.

Le conseiller André Gamache questionne sur le futur statut de cet ingénieur afin qu'il devienne cadre et non pas un employé syndiqué ainsi que sur une clause additionnelle en cas de rupture de l'entente en cours de mandat.

Plusieurs vérifications seront effectuées : assurance, déplacement, description de tâches, les avantages qui s'ensuivent, etc....

Discussions par les membres du Conseil.

L'engagement d'un ingénieur apporterait plusieurs avantages :

- Peut valider les calculs

- Les extra ne seront pas facturés
- Plus grande crédibilité auprès des ministères et facilité d'accès
- Personne ressource auprès de la directrice générale quant aux procédures de Règlement d'emprunt, etc.

10h20 séance suspendue

11h15 retour de la pause

Après vérification auprès du MAMROT, il nous est confirmé que dans la subvention à raison de 50 % , les frais d'ingénieur seront comptabilisés.

Proposé par Jacques Fontaine

Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford autorise une entente de principe à l'effet de favoriser l'engagement de l'ingénieur en hydrogéologie, Monsieur Richard Laflamme, pour un contrat d'une durée déterminée.

De plus, certaines démarches de recrutement seront effectuées avant l'engagement de celui-ci.

Le conseiller J. Denis Picard, tout en acceptant, émet qu'il préférerait que la municipalité cherche un ingénieur à moindres coûts si cela était possible.

La conseillère Maryse Lessard enregistre sa dissidence pour les motifs suivants :

- Il y a des vérifications à faire, notamment en ce qui a trait aux assurances, à une attestation que Monsieur Laflamme est membre de l'ordre des ingénieurs, aux coûts totaux de la proposition ainsi que les modalités liées au financement de la TEQ à ce sujet;
- Le CV et les références n'ont pas été fournis;
- Le poste n'a pas été ouvert;
- Le statut du poste et les conditions s'y rattachant restent à définir.

2010-11-241

Adoptée à la majorité des conseillers(ères)

3- Dépenses afférentes

Certaines dépenses seront requises afin de mener à bien le projet de mise au normes. Le maire informe que les frais suivants reliés à l'embauche ont été proposés par M. Richard Laflamme :

Le salaire pour une année serait de 92 000 \$. La municipalité aura à payer la cotisation de l'ingénieur et autres frais non chiffrés. Elle fournira un véhicule pour ses déplacements au travail, soit un camion usagé récent 4X4 dont le devis est déposé séance tenante, assumera les frais en essence dudit véhicule, fournira un ordinateur portable et imprimante, un local, un bureau et une chaise, des vêtements de sécurité, défrayera le cours de CSST, le logiciel Autocad dont le coût varie de 3 000 \$ à 5 000 \$ ainsi que le salaire d'un dessinateur.

La conseillère Maryse Lessard informe que dans l'article 4 de la Loi sur les ingénieurs, il est mentionné que pour des travaux tel aqueduc, l'ingénieur a besoin de la collaboration d'un architecte, et que le terme dessinateur n'est pas employé dans cette loi. Elle rappelle que la firme Roche ltée a montré à la municipalité une facture d'architecte au montant de 10 000 \$ pour un projet

beaucoup plus important. Elle demande à connaître le coût exact de toutes les dépenses afférentes et se questionne sur le fait de ne pas aller en appel d'offres.

Le maire répond qu'en engageant l'ingénieur, la municipalité n'a pas besoin de recourir aux appels d'offres et que cette alternative est moins dispendieuse que de faire affaire avec une firme d'ingénieurs.

5- Période interactions

6- Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Jacques Fontaine
Et résolu;

Que la séance extraordinaire soit levée à 12 h 26.

2010-11-242

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Manon Goulet
Directrice générale par intérim

Jacques Fontaine
Maire